

9^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **lundi 18 décembre 2023**, à 19 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP-ROUGE

4473, rue Saint-Félix, Québec

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Marianne Fleury	Présidente
M. Michel Lagacé	Trésorier
Mme Ariane Ste-Marie	Secrétaire
Mme Catherine Arrouart	Administratrice
M. Jean-Pierre Fillion	Administrateur
M. Denis Jean	Administrateur

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Marie-Ève Lacroix	Vice-présidente
M. Philippe Moussette	Administrateur
M. Pierre Fortin	Administrateur
M. Louis Martin	Conseiller municipal
Mme Anne Corriveau	Conseillère municipale

LE QUORUM EST CONSTATÉ

ASSISTENT ÉGALEMENT :

Mme Priscilla Lafond	Conseillère en consultations publiques
Mme Virginie Bocher	Secrétaire de soutien

5 participants

9^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **lundi 18 décembre 2023**, à 19 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP-ROUGE

4473, rue Saint-Félix, Québec

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

1. Ouverture de l'assemblée	19 h
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	
3. Adoption du procès-verbal du 20 novembre 2023	19 h 05
4. Suivi du procès-verbal du 20 novembre 2023	19 h 10
5. Période d'intervention des conseillers municipaux	19 h 25
6. Période de questions et de commentaires des citoyens	19 h 35
7. Dossiers du conseil de quartier	19 h 55
• Secteur Boulevard de la Chaudière	
• Livre d'or	
• Sécurité	
• Mobilité durable	
• Environnement et protection de la nature	
• Projet Golf de Cap-Rouge	
8. Fonctionnement	20 h 40
• Information et communication	
• Trésorerie	
9. Divers	20 h 50
10. Levée de l'assemblée	21 h 00

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente, Mme Marianne Fleury, ouvre la séance à 19 h 00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution CQCR-23-CA-50

Sur proposition de M. Denis Jean, appuyée par M. Jean-Pierre Fillion, l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal du 16 octobre 2023

Résolution CQCR-23-CA-51

Sur proposition de Mme Marianne Fleury, secondée par M. Jean-Pierre Fillion, le procès-verbal du 16 octobre 2023 est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Suivi au procès-verbal du 16 octobre 2023.

Piscine de Cap-Rouge : Mme Lafond n'a toujours pas reçu de réponse à la **résolution CQCR-23-CA-42**.

Sécurité dans le vieux Cap-Rouge : Mme Priscilla Lafond relancera le service de planification de l'aménagement et de l'environnement en janvier pour l'organisation de la rencontre demandée par le CQCR.

Carnaval de Québec à Cap-Rouge : Mme Marianne Fleury a été contactée par l'équipe du Carnaval. Plus de détails suivront, notamment pour informer et demander la collaboration des résidents. La côte de la Promenade des Sœurs sera fermée à la circulation, mais le Boulevard Chaudière demeurera ouvert. Le port de l'effigie par les adultes sera obligatoire pour participer à l'activité.

Sentier Émélie-Chamard : Le sentier est désormais ouvert et sera déneigé.

Sécurité routière :

Vitesse sur la rue St-Sébastien : Voir la résolution au point 7.

Projet de l'école l'Arbrisseau : La présidente du conseil d'établissement a confirmé l'intention de l'école de mettre en place un projet dans le cadre de la mobilisation pour la sécurité routière et de profiter de la subvention de 500\$ du CQCR. Les détails du projet ne sont pas encore connus.

Pancartes : Mme Ariane Ste-Marie a effectué la demande de subvention dans le cadre du programme de mobilisation pour la sécurité routière. Trois pancartes pourront être achetées avec la somme de 2500\$ restant après le versement des 500\$ au projet de l'Arbrisseau.

5. Période d'intervention des conseillers municipaux

Les conseillers municipaux ne sont pas présents.

6. Période de questions et de commentaires des citoyens

Une membre des Scouts de Cap-Rouge demande un suivi au sujet des cambriolages qui ont lieu dans le local de stockage des scouts. Une plainte a été déposée à la police. Le suivi doit être demandé auprès du répondant du Service des Loisirs de la Ville de Québec.

Un participant demande si l'ouverture d'une épicerie est toujours prévue au Mail Cap-Rouge. Selon le promoteur, cela devait être fait après l'ouverture des condos locatifs. Le citoyen aimerait que le CQCR confirme l'intérêt des citoyens auprès d'Immostar à ce sujet.

7. Dossiers du conseil de quartier

Secteur Boulevard de la Chaudière : Pas de nouveaux développements.

Livre d'or : Mme Catherine Arrouart a informé la propriétaire de la Friperie Cap-Rouge, Mme Alexandrine Gigault, de sa nomination. Mme Fleury encourage le CQCR et les citoyens à proposer de nouveaux candidats.

Mobilité durable et sécurité routière :

Vitesse sur la rue St-Sébastien : Pour donner suite à la demande exprimée par plusieurs résidents lors de la rencontre du CQCR du 20 novembre dernier, la résolution suivante a été rédigée :

Résolution CQCR-23-CA-52

ATTENDU le caractère résidentiel de la rue Saint-Sébastien

ATTENDU la présence de plusieurs jeunes familles demeurant sur la rue Saint-Sébastien

ATTENDU que la limite de vitesse sur la rue Saint-Sébastien est de 30 km/h

ATTENDU l'absence de trottoir sur la rue Saint-Sébastien

ATTENDU la présence d'une courbe importante sur la rue Saint-Sébastien

ATTENDU l'autorisation de stationner le long de chaque côté de la rue Saint-Sébastien

ATTENDU que les résidents du secteur observent que plusieurs automobilistes empruntent la rue Saint-Sébastien comme raccourci à leur parcours sur la rue Promenade-des-Sœurs, et ce particulièrement à l'extérieur de la période hivernale

ATTENDU le nombre de 2 arrêts obligatoires en utilisant la rue Saint-Sébastien en regard de 3 en utilisant la rue Promenade-des-Sœurs

ATTENDU que les résidents du secteur observent que plusieurs automobilistes négligent de respecter la limite de vitesse permise

ATTENDU la pétition déposée à la Ville de Québec par les citoyens de la rue Saint-Sébastien

ATTENDU que le relevé effectué par un officier de la Ville de Québec le 21 août 2023 l'a été en période de vacances estivales et à l'extérieur de de la période scolaire

ATTENDU que la présence de l'école l'Arbrisseau à proximité de la rue Saint-Sébastien semble y occasionner de la circulation lors des heures de début et de fin des classes

Il est proposé par M. Michel Lagacé et secondé par M. Jean-Pierre Fillion,

Que le Conseil de Quartier du Cap-Rouge demande à la Ville de Québec de prendre toutes les mesures nécessaires visant à interdire la circulation de transit sur la rue Saint-Sébastien et à y assurer un meilleur respect des règles de sécurité routière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Programme de mobilisation à la sécurité routière : Le conseil de quartier de St-Sacrement a demandé la reconduction du programme avec quelques modifications. Cinq autres conseils ont également passé cette résolution. Après discussion, la résolution suivante est adoptée par le CQCR :

Résolution CQCR-23-CA-53

Concernant la demande de reconduire le programme de mobilisation à la sécurité routière de la ville de Québec

CONSIDÉRANT QUE le programme de mobilisation à la sécurité routière de la Ville de Québec arrive à sa fin;

CONSIDÉRANT QUE le programme de mobilisation à la sécurité routière de la ville de Québec est spécifiquement dédié à la sensibilisation de la population sur le sujet de la sécurité routière;

- CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à la sécurité routière a une portée limitée sur les individus et dans le temps;
- CONSIDÉRANT QUE dans certains cas des besoins en aménagement urbain (éphémères et non-permanents) sont nécessaires;
- CONSIDÉRANT QUE les Conseils de quartier ressentent le besoin d'agir efficacement et d'utiliser les subventions avec pertinence et ciblées sur des besoins spécifiques de chaque quartier de la ville de Québec;
- CONSIDÉRANT QUE les administrateurs des Conseils de quartier de la ville de Québec agissent à titre bénévole et ne disposent pas des capacités multidisciplinaires et du temps nécessaire à la mise en place d'activités dans tous les domaines et que l'association avec d'autres conseils de quartier est nécessaire et doit être encouragée et facilitée par la ville de Québec;
- CONSIDÉRANT l'expertise développée par les administrateurs des Conseils de quartier de la ville de Québec en relation aux nombreuses activités et interventions organisées au cours des quatre dernières années de ce programme;
- CONSIDÉRANT QU' encore beaucoup de projets et d'interventions en relation à la sécurité routière sont encore nécessaires afin de faire diminuer les divers accidents;
- SUR UNE PROPOSITION DE MME MARIANNE FLEURY DÛMENT APPUYÉE PAR MME ARIANE STE-MARIE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :
- DE DEMANDER à la ville de Québec de reconduire pour une autre période de quatre années le programme de mobilisation à la sécurité routière de la Ville de Québec;
- D'AUGMENTER le montant de la subvention à 5000,00 \$ par année;

- DE PERMETTRE que les sommes non dépensées soient reconduites sur un ou des projets lors des années subséquentes de ce programme;
- DE PERMETTRE aux Conseils de quartier de garder les sommes non dépensées durant ce programme, et ce sans affecter le budget d'exploitation, autre subvention possible ou projet d'initiative, et ce afin de pouvoir offrir d'autres activités ou interventions jugées nécessaires par les administrateurs;
- D'ÉLARGIR la portée d'action de la subvention en permettant d'élaborer des plans d'aménagement urbain (modélisation de rue) en fonction des besoins et en partenariat avec la ville de Québec et les écoles. L'objectif étant d'accélérer l'identification des secteurs problématiques et l'implantation d'infrastructures légères (suivant la réglementation) pouvant, par exemple, réduire la vitesse des véhicules ou améliorer la sécurité des usagers;
- DE POUVOIR bénéficier, lorsque possible, des installations, équipements et du personnel de la Ville de Québec, pour réaliser des événements ou activité similaires comme celles du conseil de quartier de Val-Bélair (angles morts des bus, camions et niveleuses) et de pouvoir prendre en charge et de l'étendre à l'ensemble du territoire de la Ville de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vision de la Mobilité Active : La version finale du plan a été présentée le 27 novembre 2023. La rue Provancher semble être dans les priorités pour les nouveaux liens cyclables à développer. Il est donc d'autant plus pertinent de discuter au préalable des travaux d'amélioration de la sécurité routière dans le vieux Cap-Rouge et du corridor scolaire de l'école Marguerite D'Youville, afin qu'ils puissent être réalisés en même temps.

Table de concertation vélo : M. Jean-Pierre Fillion demande si l'assurance du CQCR couvrirait les administrateurs dans le cadre d'une randonnée à vélo telle que celle qui serait organisée lors du mois du vélo. Mme Lafond l'encourage à demander auprès de l'assureur l'ajout d'un avenant en ce sens.

Environnement et protection de la nature : Une rencontre en ligne aura lieu le 11 janvier 2024 au sujet du soutien financier pour accélérer la transition écologique dans le quartier.

Projet du Club de Golf de Cap-Rouge : Pas de nouveaux développements.

8. Fonctionnement

- Information et communication :

Mme Lafond fournira une liste des administrateurs dont le mandat arrive à terme en 2024.

Une demande d'opinion aura lieu en février prochain concernant d'une modification de zonage sur Charles-Albanel. Mme Lafond proposera une date en fonction des disponibilités des élus.

La demande de subvention du CQCR a été acceptée, et une somme de 1900\$ sera versée.

Le développement d'un parc industriel est prévu dans le secteur au sud de l'Aéroport, entre Jean-Gauvin et la route de l'Aéroport. Une démarche de participation citoyenne commencera en janvier-février.

- Trésorerie :

Le solde du compte est de 923,07 \$ auquel il faut soustraire le chèque de 150 \$ en transit pour la fondation de l'école Marguerite d'Youville, soit un solde de 773,07\$.

Résolution CQCR-23-CA-54

Sur proposition de Mme Marianne Fleury, appuyée par M. Denis Jean, il est résolu de remettre une somme de 100 \$ à Mme Virginie Bocher pour la rédaction du procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Divers

Plan décennal d'immobilisations (PDI) :

M. Lagacé a effectué une revue du PDI. Il remarque que la piscine de Cap-Rouge ne fait pas partie des sites identifiés dans le plan aquatique pour 2024. Le prolongement de la rue Mendel est considéré comme une intervention prioritaire en lien avec le tramway. Il sera réévalué en fonction du scénario retenu dans le cadre de la mise en place du réseau structurant de transport en commun. Des montants sont prévus d'ici 2028 pour des travaux de réfection du Centre communautaire de Cap-Rouge et de bonification de l'écocentre l'Hétrière.

Retrait d'abribus : le CQCR a été interrogé sur le retrait de plusieurs abribus dans le secteur Cap-rouge, mais n'en connaît pas la raison. Il serait pertinent de contacter le RTC en janvier afin d'obtenir des explications.

10. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Mme Marianne Fleury, secondée par M. Michel Lagacé, l'assemblée est levée à 20 h 38.

Procès-verbal préparé par Mme Virginie Bocher et révisé par Mme Marianne Fleury et Mme Ariane Ste-Marie.

Mme Ariane Ste-Marie, secrétaire

Mme Marianne Fleury, présidente

signé

signé
